

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 603

5 mars 2015

SOMMAIRE

1Plus S.à r.l.	28898	Gramano S.A.	28899
2206 Participations S.A.	28905	Immofin	28903
7digital Europe	28905	ImmoFinRe	28903
ABCA Café S.à.r.l.	28942	Morus Nigra S.A.	28900
Alioth S.A.	28940	Nando's International Investments S.A.	28926
Altafinance S.A.	28905	Nando's International Investments S.à.r.l.	28926
Angel Investment RE S.à r.l.	28900	NF Lux Buildings S.A.	28899
Aquis S.A.	28904	Northern Trust Luxembourg Management Company	28903
Aramis S.A.	28898	Palos Rent a Car	28905
Baal S.A. - S.P.F.	28899	Patentportfolio 3 S.à r.l.	28901
Banque Degroof Luxembourg S.A.	28906	RCAF Enduro S.à r.l.	28902
Black Swan Capital Sarl	28908	Shangri Finance S.A.	28901
Bonn, Viktoria-Karree Beteiligung A S.à r.l.	28944	Spirit of Paintings S.A	28902
Bye-Bye S.A.	28939	StepStone European Fund GP	28912
Carmesi Investments S.à.r.l.	28918	Symbionics S.à r.l.	28898
Centrum Development S.A.	28901	Targo S.A.	28902
EasyCommand S.à r.l.	28907	Three S.A.	28906
Elcamaro S.A.	28911	Verbandskëscht	28899
emb S.à r.l.	28904	Winvest Conseil S.A.	28904
Fortezza Holdings S.à r.l.	28940	XYLLYX S.à r.l.	28939
Fourpoints Funds	28898		
Global Advantage Funds	28900		

Symbionics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 47.462.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017704/10.

(150021071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

1Plus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 79, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.479.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017849/10.

(150021134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Aramis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.563.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social à Luxembourg, le 14 janvier 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

ARAMIS S.A.

Référence de publication: 2015015537/12.

(150019237) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Fourpoints Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 70.453.

Les actionnaires de la Société sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *mardi 24 mars 2015* à 11.00 heures au siège social de la Société, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31.12.2014
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix exprimées des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Les actionnaires sont informés que le rapport annuel est disponible sur demande, et sans frais, auprès du siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015036136/755/22.

NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 146.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour NF LUX BUILDINGS S.A.

Référence de publication: 2015017502/10.

(150020127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Verbandskëscht, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5811 Fentange, 119A, rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 163.544.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015017788/10.

(150019984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Baal S.A. - S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 158.631.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 26 janvier 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

BAAL S.A. - S.P.F.

Référence de publication: 2015015571/12.

(150019209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Gramano S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 31.826.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 23 mars 2015 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation des bilans et des comptes de profits et pertes au 31 mars 2012, 31 mars 2013 et 31 mars 2014, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 mars 2014.
4. Démission des 3 Administrateurs.
5. Nomination de nouveaux Administrateurs.
6. Démission du Commissaire aux Comptes.
7. Nomination d'un nouveau Commissaire aux Comptes.
8. Transfert du siège social.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015036137/1023/22.

Morus Nigra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 147.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017475/9.

(150020357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Angel Investment RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 185.132.

Extrait de la résolution du gérant unique en date du 16 janvier 2015

Le gérant unique Monsieur Pascal BOUGON décide de transférer le siège social de la Société de son ancienne adresse sise 4, Grand-Rue L-1660 Luxembourg au 21, Avenue Monterey L-2163 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016312/12.

(150019679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Global Advantage Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 42.433.

We are pleased to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the shareholders (the "Meeting"), of Global Advantage Funds (the "Company") which will be held on 27 March 2015 at 11.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Allocation of results and approval of the annual report including the Chairman's Statement, the report of the Auditor and the balance sheet and profit & loss account as of 31 December 2014.
2. Discharge to be granted to the directors of the Company with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 December 2014.
3. Re-election of the following persons as directors of the Company until the next annual general meeting to be held in 2016:
 - Mr. Michael Keppler,
 - Mr. Wolfgang Hoetzendorfer,
 - Mr. William Derek Russell Street
4. Re-election of PricewaterhouseCoopers Société cooperative as Auditor of the Company to hold office until the next annual general meeting to be held in 2016.
5. Any others business which may be properly brought before the Meeting.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken at the majority vote of the shares represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any Meeting by proxy.

The annual report including the Chairman's Statement, the report of the Auditor and the balance sheet and profit & loss account as of 31 December 2014, can be obtained upon request at the registered office of the Company by fax: + 352 46 40 10 413 or by e-mail at: Luxembourg-Finrep3@statestreet.com

Should you not be able to attend this meeting, kindly complete, date, sign and return the form of proxy no later than 48 hours before the meeting by fax to the attention of the Domiciliary Department at number + 352 46 40 10 413 or/ and by e-mail at Luxembourg-Domiciliary@statestreet.com, or by mail to the registered office.

By order of the board of directors of the Company

Référence de publication: 2015036138/755/33.

Centrum Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 105.723.

—
EXTRAIT

En date du 23 janvier 2015, les actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Le mandat de Didier Lévêque et Odile Muracciole en tant que membres du conseil de surveillance est renouvelé pour une durée d'un an, à compter de la présente assemblée.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015015610/12.

(150019046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Patentportfolio 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1651 Luxembourg, 9, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 97.756.

—
EXTRAIT

Laut Umlaufbeschluss der Patentportfolio 3 S.à r.l. am 26.01.2015 wurde folgendes beschlossen:

Herr Hans-Jürgen Eberling, geboren am 15. Mai 1970, wohnhaft in 1180 Wien, Österreich, Scheibenbergstraße 67/9 beendigt seine Tätigkeit als Beirat der Patentportfolio 3 S.à r.l. mit Wirkung zum 26. Januar 2015.

Luxembourg, le 28.01.2015.

Pour avis conforme

Marc Molitor

Directeur

Référence de publication: 2015016066/16.

(150018357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Shangri Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 100.309.

—
- Constituée suivant acte reçu par Me Emile SCHLESSER, en date du 9 avril 2004, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 612 en date du 15 juin 2004.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 15 décembre 2014, que les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité des voix:

- démission de Monsieur Lionel CAPIAUX, employé privé, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg en tant qu'administrateur;

- nomination de Mademoiselle Jeanne PIEK, employée privé, demeurant professionnellement 15, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg en tant qu'administratrice, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020.

Ont été renouvelés jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2020, les mandats suivants:

- *aux postes d'administrateurs:*

* Monsieur Didier KIRSCH, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt;

* Mademoiselle Nadia PRINTZ, employée privée, demeurant professionnellement à L-2450 Luxembourg, 15, boulevard Roosevelt.

- *au poste de commissaire aux comptes:*

* REVILUX S.A., avec siège social au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg et inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B-25.549, commissaire aux comptes.

Pour la société SHANGRI FINANCE S.A.

FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2015016198/26.

(150019267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Targo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 83.517.

Il est signalé que l'adresse de M. Jan Borgers, administrateur et administrateur-délégué de la société, et l'adresse de Mme Annemieke van der Kamp, administrateur de la société, est dorénavant 20, Dokter Catzlaan, , à 1261 CH Blaricum, PAYS-BAS

Il est signalé que l'adresse de M. Niels Borgers, administrateur de la société, est dorénavant 49-1, Minervalaan, à 1077 NN Amsterdam, PAYS-BAS

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015016233/13.

(150019172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

RCAF Enduro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 60.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 193.711.

Extrait du dépôt rectificatif relatif au dépôt L-150017858 du 28 janvier 2015

Il résulte des résolutions prises par l'assemblée générale des associés tenue à Luxembourg en date du 26 janvier 2015 que:

- Monsieur Grégory Centurione, expert-comptable, né à Etterbeek (Belgique), le 22 décembre 1972 et demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 89A rue Pafebruch, a été nommé gérant de classe A de la société avec effet au 1^{er} janvier 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Value Partners S.A.

Référence de publication: 2015016141/16.

(150018758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Spirit of Paintings S.A, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.443.

Extrait des décisions du conseil d'Administration prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 janvier 2015 tenue au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

1. Démission d'un administrateur et du commissaire aux comptes

L'Assemblée accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

L'Assemblée accepte également la démission en tant que Commissaire aux comptes de Co-Ventures S.A., ayant son siège social 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

2. Nomination d'un administrateur et du Commissaire aux comptes

L'Assemblée nomme en remplacement de l'administrateur démissionnaire la Société Euraudit-Consult S.A., ayant son siège social au 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, représentée par Maxime ANDRES, comptable, résidant professionnellement au 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, né à Metz le 9 octobre 1990.

La Société Martin&Partners SAS, immatriculée au R.C.S. Metz sous le numéro 412 990 525 et ayant son siège social 1 Place du Pont à Seille, F-57045 Metz - France est nommée nouveau Commissaire aux comptes.

Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

3. Transfert du siège social

L'Assemblée décide de transférer le siège social de la Société du 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg au 21 Boulevard Grande Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg

Référence de publication: 2015016211/25.

(150019152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Northern Trust Luxembourg Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 99.167.

Ms. Madeleine Senior a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 13 Janvier 2015;

Note: Les adresses de monsieur Olivier Noel et Steve David ont changé au 6, rue Lou Hemmer, Senningerberg, L-1748, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 Janvier 2015.

Northern Trust Luxembourg Management Company S.A.

Référence de publication: 2015016020/13.

(150018154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

ImmoFinRe, Société à responsabilité limitée,

(anc. ImmoFin).

Siège social: L-8399 Windhof, 9, route des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 128.491.

L'an deux mille quinze, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- «AAA Capital Partners S.à r.l.», une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 4, rue de Nospelt L-8360 Goetzingen,

- «Gregory Winssinger Sprl», une société à responsabilité limitée ayant son siège social Route d'Ottignies, B-1380 Lasne,

- «Philippe F. Winssinger Sprl», une société à responsabilité limitée ayant son siège social Route d'Ottignies, B-1380 Lasne,

toutes représentées par Maître Alexandre Cayphas, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, en vertu de trois procurations sous seing privé.

Les procurations signées ne varient par la personne comparante et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes sont les associées de «ImmoFin» (ci-après la "Société"), une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 9, route des Trois Cantons, L-8399 Windhof, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B 128.491, constituée suivant acte notarié en date du 25 mai 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1305 du 29 juin 2008. Les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 28 mars 2011, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1299 du 16 juin 2011.

Lesquelles comparantes, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont requis le notaire instrumentant d'acter la résolution suivante:

Résolution

L'associé unique décide de modifier la dénomination de la Société en modifiant l'article 4 des statuts qui aura la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société existera sous la dénomination «ImmoFinRe».»

DONT ACTE, fait et passé à Sanem, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. CAYPHAS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 26 janvier 2015. Relation: EAC/2015/1992. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015015874/39.

(150018338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Aquis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9964 Huldange, 54, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 163.922.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 30 janvier 2015.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2015016315/13.

(150019746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

emb S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 108.874.

EXTRAIT

Suite à une cession de 50 parts sociales du 26 janvier 2015, le capital social est dorénavant souscrit comme suit:

- Monsieur René MIKOS 250 parts sociales

Monsieur René MIKOS devient associé unique de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 26 janvier 2015.

René MIKOS

Associé

Référence de publication: 2015016301/15.

(150019835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Winvest Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 5, rue Pierre d'Aspelt.

R.C.S. Luxembourg B 123.591.

Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration de Winvest Conseil SA, RCS Luxembourg B 123 591, en date du 27 janvier 2015

Il a été décidé ce qui suit:

- Le Conseil d'administration décide de nommer M. Bernard Gautier, Administrateur, en tant que Président du Conseil d'administration de la société, à compter du 27 janvier 2015 et jusqu'au jour de l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2017.

- Le Conseil d'administration décide de nommer les personnes suivantes en tant que Délégués à la gestion journalière de la société:

* M. Jean-Yves Hémerly, né le 16 septembre 1959 à Pont-Audemer, France, et résidant professionnellement au 5 rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg, et

* M. Patrick Tanguy, né le 3 novembre 1960 à La Tronche, France, et résidant professionnellement au 89 rue Taitbout, F-75009 Paris.

Le mandat des Délégués à la gestion journalière prend effet à compter du 27 janvier 2015 jusqu'à l'assemblée générale amenée à se prononcer sur les comptes de la société au 31 décembre 2017.

Chaque délégué à la gestion journalière pourra engager la société par sa seule signature pour tous les actes à effectuer dans le cadre de son mandat.

Pour extrait certifié conforme

Mandataire

Référence de publication: 2015016276/25.

(150019056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Palos Rent a Car, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 12, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 10.148.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015017531/9.

(150020806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

7digital Europe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11A, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 162.321.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015017852/10.

(150020312) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

2206 Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 3, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 106.266.

RECTIFICATIF

Il y a lieu de rectifier comme suit la publication, dans le Mémorial C n° 2815 du 8 octobre 2014, page 135077, de la mention du dépôt au Registre de commerce et des sociétés des comptes 2013 de la société 2206 Participations S.A.:

*au lieu de:**"Le bilan et annexes au 31 décembre ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.",**lire :**"Le bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg."*

Référence de publication: 2015036115/13.

Altafinance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 104.703.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 16 décembre 2014

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de Monsieur Joseph WINANDY, en sa qualité d'Administrateur et de président.

En vertu des articles 51 alinéa 5 et 52 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, est nommé provisoirement au poste d'administrateur:

Jean-Charles THOUAND

183, rue de Luxembourg

L-8077 BERTRANGE

Le nouvel administrateur terminera le mandat de l'administrateur démissionnaire, sous réserve légale d'approbation de sa nomination par la prochaine Assemblée Générale.

Le conseil nomme au poste de président Monsieur Koen LOZIE.

Copie certifiée conforme

JALYNE S.A. / -

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015015528/22.

(150018811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Three S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 46.892.

—
Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration tenu le 14 janvier 2015:

Le conseil d'Administration prend la décision de nommer la société L.M.C. GROUP S.A., dont le siège social est au 8, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, B-73897 comme dépositaire des titres au porteur de la société.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Pour *THREE S.A.*

Signature

Référence de publication: 2015016240/13.

(150018564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Banque Degroof Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 25.459.

—
Le présent avis est publié conformément à l'article 10 (2) de la loi du 21 juillet 2012 relative au retrait obligatoire et au rachat obligatoire de titres de sociétés admis ou ayant été admis à la négociation sur un marché réglementé ou ayant fait l'objet d'une offre au public (ci-après «la Loi»).

Banque Degroof Luxembourg, société anonyme, a reçu en date du 2 mars 2015 une notification de Banque Degroof SA conformément à la Loi et contenant l'information suivante:

1. **Identité de l'émetteur ou de l'émetteur sous-jacent de titres existants assortis de droits de vote:**
Banque Degroof Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 25.459, code ISIN LU0104202378.
2. **Identité de l'actionnaire majoritaire:**
Banque Degroof SA, ayant son siège social au 44, rue de l'Industrie, B-1040 Bruxelles, inscrite auprès de la Banque Carrefour des Entreprises sous le numéro 0403.212.172, RPM Bruxelles.
3. **Identité des personnes agissant de concert avec l'actionnaire majoritaire:**
N/A
4. **Motif de la notification:**
Le déclarant est un actionnaire majoritaire au 1^{er} octobre 2012 (date d'entrée en vigueur de la Loi Retrait Rachat)
5. **Modalités de détention des titres:**
Titres détenus directement
6. **Détails de la notification: Situation à la date de la Notification**

A. Capital assorti du droit de vote

Indication du montant total du capital de la société pris comme base de calcul: 37.000.000 EUR

Titres (identifiés par leur code ISIN, le registre nominatif ou d'autres critères d'identification)	Situation postérieure à l'opération qui a déclenché l'obligation de notification		Montant du capital assorti de droits de vote		Pourcentage du capital assorti de droits de vote	
	direct	indirect	directs	indirects	directs	indirects
LU0104202378	36.985.100 EUR		99,96%			
TOTAL	36.985.100 EUR		99,96%			

B. Droits de vote

Indication du montant total des droits de vote de la société pris comme base de calcul: 740.000

Titres (identifiés par leur code ISIN, le registre nominatif ou d'autres critères d'identification)	Situation postérieure à la transaction ayant entraîné l'obligation de notification		Nombre de droits de vote		Pourcentage de droits de vote	
	directs	indirects	directs	indirects	directs	indirects
LU0104202378	739.702		99,96%			
TOTAL	739.702		99,96%			

Fait à Luxembourg, le 3 mars 2015.

Banque Degroof Luxembourg SA

Référence de publication: 2015035441/34/41.

EasyCommand S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4530 Differdange, 12, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.533.

STATUTS

L'an deux mille quinze.

Le cinq février.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU

1.- Monsieur Frank BACKES, informaticien, né à Luxembourg, le 09 janvier 1986 demeurant à L-4530 Differdange, 12, avenue Charlotte

2.- Monsieur John BACKES, retraité, né à Luxembourg, le 27 octobre 1950, demeurant à L-4530 Differdange, 12, avenue Charlotte

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux.

Art. 1^{er}. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de:
EasyCommand S.à r.l.

Art. 2. La société a pour objet la prestation de services informatiques de tout type, la consultance, la vente en gros et en détail de tout type de matériel électronique/accessoires et software, le développement et la vente de software par le biais de l'Internet et d'autres réseaux de communication et de réseaux électroniques, le développement et la vente de sites internet, la remise en état de fonctionnement de tout type de matériel électronique.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales, financières, industrielles, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui pourraient en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 3. Le siège social est établi à Differdange.

Art. 4. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-), représenté par CENT (100) PARTS SOCIALES d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (€ 125,-) chacune.

Art. 5. La durée de la société est indéterminée.

Art. 6. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés par l'unique associé ou les associés qui détermineront leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions. Ils sont rééligibles et révocables ad nutum et à tout moment.

Art. 7. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la faillite de l'unique ou d'un associé.

Art. 8. Lorsque la société comporte plus d'un associé, les parts sociales sont librement cessibles entre associés, la cession entre vifs tant à titre gratuit qu'à titre onéreux à un non-associé ne pourra se faire que de l'assentiment de tous les associés.

La transmission pour cause de mort requiert l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants qui ont en toute hypothèse un droit de préemption. Cet agrément n'est pas nécessaire en cas de transmission à un héritier réservataire ou au conjoint survivant.

Art. 9. Un associé sortant ainsi que les héritiers ou ayants-droits et créanciers d'un associé ne peuvent sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par le ou les gérants en exercice, à moins que l'associé unique ou l'assemblée générale des associés n'en décide autrement. Le résultat, actif de la liquidation, après apurement de l'intégralité du passif, sera transmis à l'associé unique ou sera réparti entre les propriétaires des parts sociales, au prorata du nombre de leurs parts.

Art. 12. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, il est référé aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2015.

Souscription

Le capital a été souscrit comme suit:

1.- Monsieur Frank BACKES, prénommé, QUATRE-VINGT-QUINZE PARTS SOCIALES	95
2.-Monsieur John BACKES, prénommé, CINQ PARTS SOCIALES	5
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société.

Frais

Le coût des frais, dépenses, charges et rémunérations sous quelque forme que ce soit, qui sont mis à charge de la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à NEUF CENTS EUROS (€ 900,-).

Décisions

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale et à l'unanimité des voix ils ont pris les décisions suivantes:

I.- Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Frank BACKES, prénommé

II.- La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

III.- Le siège social de la société se trouve à: L-4530 Differdange, 12, avenue Charlotte.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous Notaire le présent acte.

Signé: F. Backes, J. Backes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 09 février 2015. Relation: EAC/2015/3306. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015026574/78.

(150030412) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 février 2015.

Black Swan Capital Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 194.059.

—
STATUTS

L'an deux mille quinze, le quinze janvier.

Pardevant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur Olivier TASSEL, gérant de société, demeurant à F-78310 Maurepas, 2 rue d'Alsace.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans les sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de tout autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange, ou de tout autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie.

Elle a également pour objet l'acquisition, la mise en valeur et la concession de brevets, marques, dessins, modèles, droits d'auteurs, etc., ainsi que la prestation de services dans les domaines administratifs et commerciaux auprès de ses filiales.

Elle pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «BLACK SWAN CAPITAL SARL».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à quarante-sept mille euros (EUR 47.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales d'une valeur nominale de quarante-sept euros (EUR 47,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence

téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Disposition transitoire:

Par dérogation le premier exercice social commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2015.

Souscription et libération:

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, Monsieur Olivier TASSEL, pré-qualifié, (le «Souscripteur») déclare souscrire intégralement les mille (1.000) parts sociales.

Les parts sociales ont été entièrement libérées par le comparant préqualifié par un apport en nature d'un montant total de quarante-sept mille euros (EUR 47.000,-) preuve en ayant été fournie au notaire instrumentant.

A partir du prix de souscription, un montant total de quarante-sept mille euros (EUR 47.000,-) est affecté au capital de la Société.

Description de l'apport

L'actif apporté (l'«Apport») est composé comme suit:

1. Le pré-qualifié, apporte:

- deux cent (200) parts sociales de la société WEBSOLUS, société à responsabilité limitée constituée et régie par la législation française, ayant son siège social à F-78180 Montigny Le Bretonneux, 23, rue Colbert, et inscrite au registre de commerce et des sociétés de Versailles sous le numéro RCS Versailles 534 573 266, représentant 100 % de son capital social;

L'Apport représente un montant total de quarante-sept mille euros (EUR 47.000,-).

Preuve de l'existence de l'apport

La preuve par le Souscripteur de la propriété de l'Apport a été rapportée au notaire soussigné.

Le Souscripteur a déclaré encore que l'Apport est libre de tout privilège ou gage ou charge et qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert de l'Apport à la Société et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable de l'Apport à la Société.

Évaluation

Le Souscripteur a déclaré encore qu'une note d'évaluation a été établie en date du 8 janvier 2015 par le cabinet d'expert-comptable PROXIMA CONSEILS, sous la signature de Monsieur Samir NAAJI, ayant son siège sociale à F-92565 Rueil-Malmaison Cedex, 16, avenue des Châteaupieds, dans lequel l'apport concernant WEBSOLUS est décrit et évalué (le «Rapport»).

Les conclusions du Rapport sont les suivantes:

«Dans le cadre de notre mission d'expertise comptable et suite à votre demande, j'atteste par la présente que les capitaux propres sont évalués à 47.311,- Euros au 31 décembre 2014.»

La note d'évaluation et le contrat d'apport resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Evaluation des frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution au montant de mille cent euros (EUR 1.100,-).

Résolutions de l'associé unique

Le comparant pré-qualifié, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- 2.- Est nommé gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Olivier TASSEL, né le 23 juin 1982 à Trappes (France), demeurant à F-78310 Maurepas, 2, rue d'Alsace.
- 3.- La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.
- 4.- L'adresse du siège social de la Société est fixée à L-1651 Luxembourg, 17, avenue Guillaume.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Tassel, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2015. Relation: 1LAC/2015/1715. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016373/171.

(150019747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Elcamaro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 127.879.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prise par l'actionnaire unique de la Société en date du 31 décembre 2014 que le mandat de la société Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, et ayant son siège social au 24 avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, a été renouvelé avec effet rétroactif au 7 avril 2013 et ce, jusqu'au 7 avril 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015015742/13.

(150019274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

StepStone European Fund GP, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 2, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 194.395.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-eighth day of the month of January;
Before the undersigned notary Carlo WERSANDT, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg);

THERE APPEARED:

StepStone Group LP, a limited partnership under the laws of Delaware with registered office in 4350 La Jolla Village Drive, Suite 800, San Diego, CA 92122, United States of America, and registered with the US Securities and Exchange Commission under 801-68079,

here represented by Mr. Christopher DORTSCHY, Rechtsanwalt, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in New York, United States of America on 18 December 2014 under private seal;

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), which is hereby incorporated.

1. Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) by the name of "StepStone European Fund GP" (the Company).

2. Art. 2. Corporate object.

2.1 The object of the Company is to take general partner interest in StepStone European Fund SCS, SICAV-FIS, an investment company with variable capital - specialised investment fund (*société d'investissement à capital variable.. fonds d'investissement spécialisé*) under the act of 13 February 2007 relating to specialised investment funds, as amended (the 2007 Act) under the form of a common limited partnership (*société en commandite simple*) (the Partnership) as well as in any subsidiaries, intermediary vehicles, portfolio companies or co-investment vehicles of the Partnership.

2.2 The Company is entitled to take any action which may seem necessary or useful in order to achieve or to further its corporate purpose.

3. Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

4. Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office is established in Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary General Meeting. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the Board.

4.3 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

5. Art. 5. Share capital. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred (EUR 12,500.-) represented by one hundred and twenty five (125) shares of a nominal value one hundred euro (EUR 100.-) each.

6. Art. 6. Amendments to the share capital. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting.

7. Art. 7. Profit sharing. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

8. Art. 8. Indivisible shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a single representative towards the Company.

9. Art. 9. Transfer of shares.

9.1 The Company's shares are freely transferable amongst its shareholders and if they are held only by a sole shareholder.

9.2 In case of plurality of shareholders, the transfer of shares to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company or in case of withdrawal of a shareholder from the Company by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the remaining shareholders.

10. Art. 10. Redemption of shares.

10.1 The Company shall have the power to acquire shares of its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

10.2 The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders.

11. Art. 11. Death, Suspension of civil rights, Insolvency or bankruptcy of the shareholders. The Company's existence will be unaffected by the death, the suspension of civil rights, the insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

12. Art. 12. Management.

12.1 The Company is managed by a board of managers (conseil de gérance) (the Board) of at least three managers (the Managers). The Managers are appointed, revoked and replaced by a decision of the General Meeting. The General Meeting may at any time and without cause dismiss and replace one or more Managers.

12.2 In dealing with third parties, the Board will have all powers to act in all circumstances in the name and on behalf of the Company and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article have been complied with.

12.3 All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the General Meeting fall within the power of the Board.

12.4 The Company shall be bound by the joint signatures of any Manager with an A signature and any Manager with a B signature.

12.5 Any Manager may sub-delegate his/her powers for specific tasks to one or several ad hoc agents. The Manager will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

12.6 The resolutions of the Board shall be adopted by the majority of the Managers present or represented. The Board can deliberate or act validly only if at least the majority of the Managers are present or represented at a meeting of the Board.

12.7 A chairman pro tempore of the Board may be appointed by the Board for each meeting of the Board by vote of the majority of the Managers present or represented at the meeting of the Board. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the Board for which he/she has been appointed.

12.8 Written notice of any meeting of the Board will be given to all Managers, in writing or by telefax or electronic mail (e-mail), at least twenty-four (24) hours in advance of the hour set for such meeting except in circumstances of emergency. A meeting of the Board can be convened by any Manager. This notice may be waived if all the Managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the Board.

12.9 A Manager may act at a meeting of the Board by appointing in writing or by telefax or electronic mail (e-mail) another Manager as his/her proxy. A Manager may also participate in a meeting of the Board by conference call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a Manager in a meeting by conference call, video-conference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the Board will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by any Managers attending the meeting, or by the chairman of the Board, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

12.10 Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the Board held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

13. Art. 13. Liability of the managers. The Managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

14. Art. 14. General meetings of the shareholder(s).

14.1 An annual general meeting of the shareholders (the General Meeting) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office of the Company as may be specified in the notice of the General Meeting.

14.2 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of the General Meeting.

14.3 As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolution(s) of shareholders, instead of being passed at the General Meeting, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

15. Art. 15. Shareholders' voting rights, Quorum and majority.

15.1 The sole shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

15.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his/her shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

15.3 However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote.

16. Art. 16. Financial year. The Company's year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

17. Art. 17. Financial statements.

17.1 Each year as at the 31 December, the Company's balance sheet and the profit and loss statement are established under the responsibility of the Board.

17.2 Each shareholder may inspect the balance sheet and the profit and loss statement at the Company's registered office.

18. Art. 18. Appropriation of profits, reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The Board may decide to pay interim dividends.

19. Art. 19. Liquidation. At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

20. Art. 20. Auditor. The Company may appoint an auditor (réviseur d'entreprises) in lieu of a commissaire aux comptes subject to applicable legal provisions.

Subscription and payment

The Articles having thus been established, the one hundred twenty-five (125) shares have been subscribed by the sole shareholder, the company StepStone Group LP, pre-designated and represented as said before, and fully paid up by the aforesaid subscriber by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

Transitory provisions

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2015.

Statement and estimate of costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the 1915 Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the 1915 Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately nine hundred and fifty Euros (EUR 950.-).

Decisions taken by the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

1. the number of managers is set at three (3). The meeting appoints as managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time and entitles them with the following signature powers:

- Mr. Johnny Dale RANDEL, employee, born on 28 July 1965 in Kansas (United States of America) with professional address at 4350 La Jolla Village Drive, Suite 800, San Diego, CA 92122 (United States of America), with an A signature power;

- Mr. Dirk SCHULZE, employee, born on 23 September 1969 in Bremen, (Federal Republic of Germany), with professional address at 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a B signature power; and

- Mr. Dominik THIENEL, employee, born on 2 October 1978 in Cloppenburg, (Federal Republic of Germany), with professional address at 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a B signature power.

2. the registered office is established at 2, place Dargent, L-1413 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning.

The deed having been read to the proxy-holder of appearing party, acting as said before, known to the notary by their first and last name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Es folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendfünfzehn, am achtundzwanzigsten Tag des Monats Januar;

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

StepStone Group LP, ein limited partnership nach dem Recht Delawares mit Sitz in 4350 La Jolla Village Drive, Suite 800, San Diego, CA 92122, Vereinigte Staaten von Amerika, und registriert bei der US Securities and Exchange Commission unter 801-68079,

hier vertreten durch Herrn Christopher DORTSCHY, Rechtsanwalt, geschäftsansässig in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, aufgrund einer Vollmacht, ausgestellt in New York, Vereinigte Staaten von Amerika, am 18. Dezember 2014;

Die Vollmacht wird, nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vertreter des Erschienenen und den unterzeichneten Notar dieser Urkunde als Anlage beigefügt und zusammen mit dieser zur Eintragung eingereicht.

In ihrer oben angegebenen Eigenschaft ersucht der/die Erschienene den unterzeichneten Notar, die Satzung der Gesellschaft mit beschränkter Haftung, die er/sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden.

1. Art. 1. Name. Es besteht hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée) unter der Bezeichnung „StepStone European Fund GP.. (die Gesellschaft).

2. Art. 2. Gesellschaftszweck.

2.1 Zweck der Gesellschaft ist es, als Komplementärin (associé gérant commandité) der StepStone European Fund SCS, SICAV-FIS, einer Investmentgesellschaft mit variablem Kapital - spezialisierter Investmentfonds (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) gemäß dem Gesetz vom 13. Februar 2007 über spezialisierte Investmentfonds in seiner derzeit gültigen Fassung, in Form einer einfachen Kommanditgesellschaft (société en commandite simple) (der Fonds) und jedes Tochterunternehmen, jedes Acquisitionsvehikels, jedes Portfoliounternehmens oder jedes Co-Investitionsvehikel des Fonds zu handeln.

2.2 Die Gesellschaft darf ferner sämtliche Maßnahmen treffen, welche zur Erreichung und zur Förderung des Gesellschaftszweck nützlich oder dienlich sind.

3. Art. 3. Dauer. Die Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit gegründet.

4. Art. 4. Sitz der Gesellschaft.

4.1 Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt.

4.2 Durch einfachen Beschluss des alleinigen Gesellschafters kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

4.3 Die Gesellschaft kann Büros und Zweigniederlassungen im Inland und Ausland errichten und unterhalten.

5. Art. 5. Kapital der Gesellschaft. Das Kapital der Gesellschaft ist auf zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,-EUR) gesetzt, eingeteilt in einhundertfünfundzwanzig (125) Anteile zu je einem Nominalwert von hundert Euro (100,- EUR) pro Anteil.

6. Art. 6. Änderungen des Gesellschaftskapitals. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit durch einen Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder durch einen Beschluss der Gesellschafterversammlung erhöht oder herabgesetzt werden.

7. Art. 7. Gewinnbeteiligung. Jedem Anteil entspricht ein im Verhältnis zu der Gesamtzahl der Anteile stehendes Anrecht auf die Aktiva und die Gewinne der Gesellschaft.

8. Art. 8. Unteilbarkeit der Anteile. Gegenüber der Gesellschaft sind einzelne Anteile unteilbar; pro Anteil erkennt die Gesellschaft nur einen Inhaber an. Mitinhaber müssen gegenüber der Gesellschaft eine einzige Person als ihren Vertreter benennen.

9. Art. 9. Übertragung von Gesellschaftsanteilen.

9.1 Im Falle eines alleinigen Gesellschafters sind Anteile des alleinigen Gesellschafters frei übertragbar.

9.2 Im Falle einer Mehrzahl von Gesellschaftern, muss die Übertragung von Anteilen an Dritte durch die Gesellschafterversammlung, die mindestens drei Viertel des einbezahlten Stammkapitals der Gesellschaft repräsentieren, angenommen

werden, bzw. im Falle eines Ausscheiden eines Gesellschafters durch drei Viertel der Stimmen der verbleibenden Gesellschafter.

10. Art. 10. Rückkauf von Anteilen.

10.1 Die Gesellschaft ist ermächtigt, Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital zu kaufen, soweit sie über genügend verfügbare Reserven und Geldmittel verfügt.

10.2 Die Gesellschaft kann Anteile an ihrem eigenen Gesellschaftskapital nur auf Grund eines entsprechenden Beschlusses des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung zu den in dem zum Eigenanteilerwerb ermächtigenden Beschluss festgelegten Bedingungen erwerben oder veräußern.

11. Art. 11. Tod, Aberkennung der Bürgerlichen Rechte, Insolvenz oder Bankrott der Gesellschafter. Das Bestehen der Gesellschaft bleibt unberührt vom Tode, der Aberkennung der bürgerlichen Rechte, der Insolvenz oder des Bankrottes des alleinigen Gesellschafters oder irgendeines Gesellschafters.

12. Art. 12. Geschäftsführung.

12.1 Die Gesellschaft ist verwaltet von einem Geschäftsführerrat (conseil de gérance) von mindestens drei Geschäftsführer. Die Geschäftsführer werden durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder der Gesellschafterversammlung ernannt und können ohne Angabe von Gründen abberufen oder ersetzt werden.

12.2 Die Geschäftsführer haben umfassende Vertretungsmacht, die Gesellschaft gegenüber Dritten zu vertreten und alle Handlungen und Geschäfte, die in Zusammenhang mit dem Gesellschaftszweck stehen, auszuführen, soweit sich aus diesem Artikel nichts anderes ergibt.

12.3 Der Geschäftsführerrat ist zuständig in allen Angelegenheiten, die nicht ausdrücklich durch Gesetz oder durch diese Satzung den Gesellschafter vorbehalten sind.

12.4 Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift eines Geschäftsführers, welche mit einer A Zeichnungsberechtigung ausgestattet wurde und eines Geschäftsführers, welche mit einer B Zeichnungsberechtigung ausgestattet wurde, vertreten.

12.5 Jeder Geschäftsführer kann seine Befugnisse in Anbetracht bestimmter Handlungen an einen oder mehrere ad hoc Bevollmächtigte delegieren. Der jeweilige Geschäftsführer, der seine Befugnisse delegiert, legt die Verantwortlichkeiten und die Vergütung des Bevollmächtigten (sofern das Mandat vergütet wird), die Dauer der Bevollmächtigung und alle anderen relevanten Bedingungen fest.

12.6 Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der Mehrheit der abgegebenen Stimmen der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer gefasst. Beschlüsse können nur gefasst werden und der Geschäftsführerrat kann nur handeln, wenn mehr als die Hälfte der Geschäftsführer anwesend oder vertreten ist.

12.7 Der Geschäftsführerrat kann einen Vorsitzenden für jede Sitzung des Geschäftsführerrates durch die Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer wählen. Sofern ein Vorsitzender gewählt worden ist, führt dieser den Vorsitz der Sitzung, für die er gewählt wurde.

12.8 Jede Sitzung des Geschäftsführerrates muss wenigstens vierundzwanzig (24) Stunden im Voraus schriftlich per Brief, Fax oder E-Mail gegenüber jedem Geschäftsführer einberufen werden, außer im Falle von Dringlichkeit. Eine Sitzung des Geschäftsführerrates kann von jedem Geschäftsführer einzeln einberufen werden. Wenn alle anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer in der Sitzung erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann auf die Einberufung verzichtet werden. Wenn eine Sitzung des Geschäftsführerrates zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten wird, die vorher in einem Beschluss des Geschäftsführerrates festgelegt wurden, ist eine gesonderte Einberufung entbehrlich.

12.9 Jeder Geschäftsführer kann sich vertreten lassen, indem er per Brief, Fax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zu seinem Vertreter bestellt. Jeder Geschäftsführer kann an einer Sitzung per Telefonkonferenz, Videokonferenz oder durch jedes andere ähnliche Kommunikationsmittel, das es den an der Sitzung teilnehmenden Geschäftsführern erlaubt, persönlich ausgewiesen an der Sitzung und an ihrer Beratung teilzunehmen. Ein Geschäftsführer, der an einer Sitzung des Geschäftsführerrates im Wege einer Telefon- oder Videokonferenz, oder über jedes andere, ähnliche Kommunikationsmittel (wie oben beschrieben) teilnimmt, gilt als persönlich erschienen; eine solche über Fernkommunikationsmittel abgehaltene Sitzung gilt als am Sitz der Gesellschaft abgehalten. Die Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden in einem Sitzungsprotokoll festgehalten, welches am Sitz der Gesellschaft aufbewahrt wird und von den an der Sitzung teilnehmenden oder vertretenen Geschäftsführern, im Falle einer von einem Vorsitzenden geleiteten Sitzung von diesem, unterschrieben wird. Die Vertretungsvollmachten, sofern solche ausgestellt wurden, sind dem Protokoll als Anlage beizufügen.

12.10 Ungeachtet der vorhergehenden Bestimmungen können Beschlüsse des Geschäftsführerrates auch auf schriftlichen Wege wirksam gefasst werden (Umlaufbeschlüsse) und aus einem oder mehreren Dokumenten bestehen, die die Beschlüsse enthalten, wenn sie von allen Mitgliedern des Verwaltungsrates unterschrieben werden. Als Datum der Beschlussfassung eines solchen Umlaufbeschlusses gilt das Datum der letzten Unterschrift. Ein Umlaufbeschluss gilt als Sitzung, die in Luxemburg stattgefunden hat.

13. Art. 13. Haftung der Geschäftsführer. Die Geschäftsführer haften nicht persönlich für im Rahmen ihrer Funktion ordnungsgemäß im Namen der Gesellschaft eingegangene Verbindlichkeiten.

14. Art. 14. Gesellschafterversammlung.

14.1 Eine jährliche Versammlung der Gesellschafter wird am Sitz der Gesellschaft abgehalten, oder an jedem anderen in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes befindlichen Ort, der im Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.2 Andere Versammlungen der Gesellschafter können jederzeit an jedem beliebigen Ort abgehalten werden, der im jeweiligen Einberufungsschreiben angegeben wird.

14.3 Solange die Gesellschaft nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, dürfen Gesellschafterbeschlüsse schriftlich von allen Gesellschaftern gefasst werden, ohne dass es einer Generalversammlung bedarf. In diesem Fall, muss ein präziser Entwurf des Beschlusses oder der anzunehmenden Beschlüsse an jeden Gesellschafter geschickt werden, und jeder Gesellschafter gibt seine Stimme schriftlich ab (die Abstimmung kann durch Brief, Fax oder E-Mail erfolgen).

15. Art. 15. Stimmrecht der Gesellschafter, Beschlussfähigkeit und Mehrheit.

15.1 Ein alleiniger Gesellschafter vereinigt alle Befugnisse der Gesellschafterversammlung auf sich.

15.2 Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern hat jeder Gesellschafter das Recht, an gemeinsamen Entscheidungen teilzunehmen, unabhängig von seiner Kapitalbeteiligung. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie Anteile auf ihn entfallen. Im Falle einer Mehrheit von Gesellschaftern werden gemeinsame Beschlüsse rechtskräftig angenommen, wenn sie durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten, angenommen werden.

15.3 Änderungen der Satzung der Gesellschaft können jedoch nur durch eine Stimmenmehrheit von Gesellschaftern verabschiedet werden, die mindestens drei Viertel des Gesellschaftskapitals repräsentieren. Die Nationalität der Gesellschaft kann nur einstimmig geändert werden.

16. Art. 16. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

17. Art. 17. Jahresabschluss.

17.1 Jedes Jahr zum 31. Dezember werden die Bücher der Gesellschaft für das abgelaufene Geschäftsjahr geschlossen und die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung vom Geschäftsführerrat aufgestellt.

17.2 Jeder Gesellschafter kann am Ort des Gesellschaftssitzes Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

18. Art. 18. Gewinnverteilung - Rücklagen. Der Nettogewinn der Gesellschaft errechnet sich aus dem Bruttogewinn nach Abzug aller Kosten und Abschreibungen. Aus dem Nettogewinn der Gesellschaft sind fünf Prozent (5 %) in die Bildung einer gesetzlichen Rücklage einzubringen, bis diese Rücklage betragsmäßig zehn Prozent (10 %) des gezeichneten Gesellschaftskapitals erreicht. Der Saldo des Nettogewinns kann an die Gesellschafter, im Verhältnis ihrer Beteiligung ausgeschüttet werden. Der Geschäftsführerrat kann beschließen, eine Zwischendividende auszuzahlen.

19. Art. 19. Auflösung. Nach Auflösung der Gesellschaft wird die Abwicklung durch einen oder mehrere Liquidatoren durchgeführt. Der Liquidator bzw. die Liquidatoren werden durch die Gesellschafter unter Festlegung ihrer Befugnisse und Vergütungen ernannt.

20. Art. 20. Prüfer. Die Gesellschaft ist berechtigt, soweit gesetzlich zulässig, anstelle eines commissaire aux comptes einen Wirtschaftsprüfer (réviseur d'entreprises) zu ernennen.

Zeichnung und Einzahlung

Nach Feststellung der Statuten, wie vorstehend erwähnt, sind die hundertfünfundzwanzig (125) Anteile durch die alleinige Gesellschafterin, die Gesellschaft StepStone Group LP, vorgenannt et vertreten wie hiervoor erwähnt, gezeichnet und voll in bar eingezahlt worden, so dass der Betrag von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500,- EUR) der Gesellschaft ab sofort zur Verfügung steht, was dem amtierenden Notar durch eine Bankbescheinigung ausdrücklich nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt heute und endet am 31. Dezember 2015.

Kosten

Der unterzeichnete Notar erklärt, dass die Bestimmungen des Paragraphen 26 des Gesetzes von 1915 erfüllt werden und bezeugt dies. Des Weiteren bestätigt der unterzeichnende Notar, dass diese Satzung mit den Bestimmungen des Paragraphen 27 des Gesetzes von 1915 übereinstimmt;

Die Kosten und Auslagen, die der Gesellschaft für diese Gründung entstehen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr neunhundertfünfzig Euro (EUR 950,-).

Beschlussfassung der Alleinigen Gesellschafterin

Unverzüglich nach der Gründung der Gesellschaft, hat die erschienene Partei, welche das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, als Alleingesellschafterin folgende Beschlüsse gefasst:

1. Die Geschäftsleitung hat drei (3) Mitglieder. Zu Geschäftsführern der Gesellschaft werden folgende Personen für unbestimmte Zeit ernannt, welche folgende Zeichnungsberechtigungen erhalten:

- Herr Johnny Dale RANDEL, Angestellter, geboren am 28. Juli 1965 in Kansas (Vereinigte Staaten vom Amerika), beruflich ansässig in 4350 La Jolla Village Drive, Suite 800, San Diego, CA 92122, (Vereinigte Staaten vom Amerika), mit einer A Zeichnungsberechtigung;

- Herr Dirk SCHULZE, Angestellter, geboren am 23. September 1969 in Bremen (Bundesrepublik Deutschland), beruflich ansässig in 2, place Dargent, L-1413 Luxemburg (Großherzogtum Luxemburg), mit einer B Zeichnungsberechtigung; und

- Herr Dominik THIENEL, Angestellter, geboren am 2. Oktober 1978 in Cloppenburg (Bundesrepublik Deutschland), beruflich ansässig in 2, place Dargent, L-1413 Luxemburg, (Großherzogtum Luxemburg), mit einer B Zeichnungsberechtigung.

2. Als Sitz der Gesellschaft wird folgende Adresse bestimmt: 2, place Dargent, L-1413 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch der erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen derselben erschienenen Partei, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER, die vorliegende notarielle Urkunde in Luxemburg, an dem anfangs oben angegebenen Tag, erstellt wurde.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten der erschienenen Partei, handelnd wie hiervor erwähnt, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat besagter Bevollmächtigter mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: C. DORTSCHY, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 3 février 2015. 2LAC/2015/2372. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 10 février 2015.

Référence de publication: 2015023082/351.

(150026995) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 février 2015.

Carmesi Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 194.055.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twentieth day of January.

Before Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Thibault Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with its registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, and registered under number B 47 852,

here represented by Mrs. Virginie PIERRU, notary clerk, with professional address at 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated here-above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "Carmesi Investments S.à r.l." (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (hereafter the Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the

board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2 Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

3. Object.

3.1 The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. The Company shall be considered as a “Société de Participations Financières” according to the applicable provisions.

3.2 It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

3.3 The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies or persons that may or may not be shareholders of the Company to the extent permitted under Luxembourg law. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other companies or persons that may or may not be a shareholder of the Company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person that may or may not be a shareholder of the Company.

3.4 The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.5 The Company may buy, sell, exchange, finance, lease, improve, demolish, construct for its own account, develop, divide and manage any real estate. It may further execute all works of renovations and transformations as well as the maintenance of these assets.

3.6 The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

4. Duration.

4.1 The Company is formed for an unlimited period of time.

4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

5. Capital.

5.1 The Company's corporate capital is fixed at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares in registered form with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2 The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

6. Shares.

6.1 Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

6.2 Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3 Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the civil code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.4 A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.

6.5 The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

7. Board of managers.

7.1 The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

7.2 The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

7.3 The shareholder(s) may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

8. Powers of the board of managers.

8.1 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

8.2 Subject to article 8.3 special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

8.3 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more persons, whether shareholders or not, only by any Class A manager acting jointly with any Class B manager.

9. Procedure.

9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so require or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

9.3 The notice period may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company or if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting.

9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.

9.5 The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one Class A manager and one Class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

9.6 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present at the meeting.

9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

9.8 In cases of urgency, circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

10. Representation.

10.1 Subject to article 10.2 the Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of the Company or by the signature of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2 and 8.3 of these Articles.

10.2 If the shareholder(s) have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of any Class A manager with any Class B manager.

11. Liability of the managers. The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

12. Powers and voting rights.

12.1 The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.

12.2 Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.

12.3 Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

13. Form - Quorum - Majority.

13.1 If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.

13.2 Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

13.3 However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

14. Accounting year.

14.1 The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December.

14.2 Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarizing all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

14.3 Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15. Allocation of profits.

15.1 The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

15.2 The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

15.3 The general meeting of shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised either since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium, but decreased by losses carried forward or, where the distribution is to be made during the first financial year of the Company, since the date of incorporation of the Company but, in either case, decreased by sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

VI. Dissolution - Liquidation

In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payments of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholder or, in the case of a plurality of shareholders, the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

VII. General provision

Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

Thereupon, Thibault Management Services S.A., pre-named and represented as stated above, declares to subscribe five hundred (500) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, represented as aforesaid and representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period:

Victoria Management Services S.A., a company incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg and registered under number B 47 765.

2. The registered office of the Company is set at 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt janvier

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Thibault Management Services S.A, une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, immatriculée sous le numéro B 47 852,

ici représentée par Mme Virginie PIERRU, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle au 12, rue Jean Engling L-1466 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

1. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination «Carmesi Investments S.à r.l.» (ci-après la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la Loi) et par les présents statuts (ci-après les Statuts).

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du gérant unique ou, le cas échéant, par le conseil de gérance de la Société. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

3. Objet social.

3.1 La Société a pour objet la prise de participation, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes les sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces sociétés ou entreprises ou participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. La Société sera considérée comme une Société de Participations Financières selon les mesures en vigueur.

3.2 Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, dans la limite de ce qui est permis par la loi luxembourgeoise. La Société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou créer de toute autre manière et accorder des sûretés sur toutes ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société, et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne qui peuvent être associés ou non de la Société.

3.4 La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5 La société pourra acheter, vendre, échanger, financer, louer, améliorer, démolir, construire pour son propre compte, développer, diviser et gérer tous biens immobiliers. Elle pourra en outre effectuer tous travaux de rénovations et de transformations ainsi que la maintenance de ces biens.

3.6 La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles, ainsi que toutes transactions se rapportant à la propriété immobilière ou mobilière, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à la réalisation de son objet social.

4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant l'un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

5. Capital.

5.1 Le capital de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les co-propriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle aura été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi ou il pourra être consulté par chaque associé.

6.5 La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, lequel/laquelle fixera la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'(ne) est (sont) pas nécessairement associé(s).

7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum (sans aucune raison).

7.3 L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B.

8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, si la Société est gérée par plus qu'un gérant, du conseil de gérance, lequel aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

8.2 Sous réserve des dispositions de l'article 8.3, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, par tout gérant de la Société.

8.3 Si les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques ne peuvent être délégués à une ou plusieurs personnes, qu'elles soient associés ou non, que par tout gérant de Classe A agissant conjointement avec tout gérant de Classe B.

9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 Il peut être renoncé à la période de convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique, ou si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix à la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un gérant de Classe A et un gérant de Classe B (à chaque fois soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

9.6 Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents à la réunion.

9.7 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.8 En cas d'urgence, les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

10. Représentation.

10.1 Sous réserve des dispositions de l'article 10.2, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant ou par la signature de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.2 et 8.3 des Statuts.

10.2 Si l'associé unique ou les associés ont nommés un ou plusieurs gérants de Classe A et un ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe de tout gérant de Classe A et de tout gérant de Classe B.

11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune obligation personnelle relativement à tout engagement valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où un tel engagement est en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

12. Pouvoirs et droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique une autre personne ou entité comme mandataire.

13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique envoyé(e)s par lettre ou télécopie.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

15.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes intérimaires sur la base d'un état comptable préparé par les gérants dont il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, comprenant la prime d'émission, mais diminué des pertes reportées ou, lorsque la distribution a lieu lors du premier exercice social de la Société, depuis la date de constitution de la Société mais, dans tous les cas, diminué des sommes à allouer à la réserve légale établie en fonction de la loi ou des présents statuts.

VI. Dissolution - Liquidation

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, Thibault Management Services S.A., prénommée et représentée comme spécifié ci-dessus, déclare souscrire les cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, lequel le reconnaît expressément.

Coûts

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Décisions de l'associé unique:

Et aussitôt la Société constituée, l'associé unique de la Société, représenté comme ci-avant et représentant la totalité du capital social souscrit a passé les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérante unique de la Société pour une durée indéterminée:

Victoria Management Services S.A., une société constituée selon les lois du Luxembourg, avec son siège social au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 47 765.

2. Le siège social de la Société est établi au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date spécifiée en tête des présents Statuts.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. PIERRU, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 22 janvier 2015 2LAC/2015/1597. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016385/426.

(150019681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

**Nando's International Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Nando's International Investments S.A.).**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 39, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 60.648.

In the year two thousand and fifteen on nineteenth of January.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

Was held

an Extraordinary General Meeting of the Shareholders of NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A. (the «Company»), a «société anonyme», established and having its registered office at 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, (R.C.S. Luxembourg, section B number 60.648) (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of Maître Martine WINANDY, notary residing in Clervaux, on 27 of August 1997, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations, on 2 décembre 1997, number 673. The Articles of Incorporation were not amended since.

The Meeting is declared open and is presided over by Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg,

who appoints as secretary of the Meeting Mrs. Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Gianpiero SADDI, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record:

I. That it appears from and attendance list, that the three hundred and fifty (350) shares having a numinal value of one hundred US Dollars (USD 100.-), representing the entire subscribed capital of the Company currently fixed at thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-) are represented at the present Extraordinary General Meeting of the shareholders, so that the meeting could validly decide on all the items of the agenda. No convening notice was required, the shareholders of the Company present or represented considering themselves as duly convened and declaring that they had prior knowledge of the agenda.

The attendance list and the proxies, having been signed «ne varietur» by the members of the Meeting and the undersigned notary shall remain annexed to be registered with the minutes

II. That no debenture loans or bonds have been issued by the Company.

III. That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1) Decision to change of the financial year of the Company, so that each financial year shall end on the last Sunday of February (the “enddate”) and start on the first day following the end-date. Therefore:

- in 2015, the financial year will end on February 22, 2015,
- in 2016, the financial year will end on February 28, 2016,
- in 2017, the financial year will end on February 26, 2017
- in 2018, the financial year will end on February 25, 2018,
- in 2019, the financial year will end on February 24, 2019.

2) Amendment of the object of the Company, by deleting all references to the law of 31 July 1929 on holding companies and giving to the Company the following object:

“The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object”;

3) Change of the legal form of the Company in order to transform it from a public limited liability company (“société anonyme”) into a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”) in accordance the fundamental law on commercial companies dated August 10, 1915, such as amended;

4) Acceptance of the resignations of the directors and the statutory auditor of the Company and grant them full discharge;

5) Appointment of the new managers of the Company;

6) Amendement of the Company’s name from “NANDO’S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.” to “Nando’s International Investments S.à r.l.”;

7) Full restatement of the articles of association of the Company in order to adapt them to the legal form of a private limited liability company;

8) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Meeting, the Meeting unanimously takes the following resolutions:

First resolution

The Extraordinary General Meeting of shareholders resolves to change the financial year of the Company so that each financial year shall end on the last Sunday of February (the “end-date”) and commence on the first day following the end-date. Therefore:

- in 2015, the financial year will end on February 22, 2015,
- in 2016, the financial year will end on February 28, 2016,
- in 2017, the financial year will end on February 26, 2017
- in 2018, the financial year will end on February 25, 2018,
- in 2019, the financial year will end on February 24, 2019.

The Extraordinary General Meeting requests the undersigned notary to make the necessary adjustments wherever this is required.

Second resolution

The Extraordinary General Meeting decides to amend the object of the Company, by deleting all references to the law of 31 July 1929 on holding companies and adding the following wording:

“The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object”.

Third resolution

The General Meeting resolves to change the legal form of the Company without interruption of its legal personality in order to transform it from its current form of a public limited liability company (société anonyme) into a private limited liability company (société à responsabilité limitée).

Fourth resolution

The General Meeting resolves (i) to accept the resignations of the directors, namely Mrs. Bronwen Collins, Mr. Leslie Perlman, Mr. Andrew Patrick Lynch and Mr. William James O’ Shea, and (ii) to grant them full discharge with respect to the performance of their duties.

The General Meeting resolves to appoint as managers of the Company for an unlimited duration the following persons:

- Mrs Bronwen Collins, lawyer, professionally residing at 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mr Leslie Perlman, Chairman of the board of managers, professionally residing at 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mr William James O’ Shea, Chief Financial Officer, professionally residing at; St Mary’s House 42, Vicarage Crescent Battersea SW11 3LD United Kingdom; and
- Mr Andrew Patrick Lynch, Chief Executive Officer, professionally residing at St Mary’s House 42, Vicarage Crescent Battersea SW11 3LD United Kingdom.

Fifth resolution

The General Meeting resolves accept the resignation of the statutory auditor of the Company and to grant full discharge with respect to the performance of its duties.

Sixth resolution

The General Meeting resolves to amend the Company’s name and form from “NANDO’S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.” to “Nando’s International Investments S.à r.l.”

Seventh resolution

The General Meeting resolves to fully restate the articles of association of the Company in order to adapt them to the new legal form as well as to reflect the foregoing resolutions:

“I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “Nando’s International Investments S.à r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these present articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, notes, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at thirty-five thousand US Dollars (USD 35,000.-), represented by three hundred and fifty (350) shares having a numinal value of one hundred US Dollars (USD 100.-), all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, at least one (1) A manager and one (1) B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3. (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year shall end on the last Sunday of February (the "end-date") and start on the first day following the end-date.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who may not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.”

Nothing else being on the agenda, the chairman closed thereupon the meeting.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at four thousand one hundred euro (EUR 4.100.-).

The undersigned notary, who has personal knowledge of the English language, states herewith that on the request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames Christian names, civil status and residences, said appearing persons signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction français de ce qui précèdent:

L'an deux mille quinze, le dix-neuf janvier.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société établie et avec siège social à Luxembourg sous la dénomination de "NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.", une société anonyme, établie et ayant son siège social au 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg B 60648), constituée suivant acte reçu par le Maître Martine WINANDY, de résidence à Clervaux, en date du 27 of août 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 673 du 2 décembre 1997. Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, demeurant au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Gianpiero SADDI, prénommé.

Monsieur le Président expose ensuite:

I. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les trois cent cinquante (350) actions d'une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, constituant l'intégralité du capital social de trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 35.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée qui, en conséquence, est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points

figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, tous les actionnaires ayant accepté de se réunir sans convocation préalable après avoir pris connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence et les procurations, signées «ne varietur» par les membre du bureau et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte, pour être soumises en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II. Que la Société n'a pas émis d'emprunt obligataire.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1) Décision de changer l'année sociale de la Société, de sorte que chaque année sociale se termine le dernier dimanche du mois de février (la «date de la fin») et commence le premier jour suivant la date de la fin. En ces circonstances,

- en 2015, l'année sociale se terminera le 22 février 2015,
- en 2016, l'année sociale se terminera le 28 février 2016
- en 2017, l'année sociale se terminera le 26 février 2017,
- en 2018, l'année sociale se terminera le 25 février 2018,
- en 2019, l'année sociale se terminera le 24 février 2019.

2) Modification de l'objet social de la Société, en supprimant toutes références liées à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et donner à la Société l'activité d'une société «SOPARFI», comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, détention, gestion et disposition, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

3) Transformation de la forme légale de la Société en une société à responsabilité limitée conformément à la loi fondamentale sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, telle que modifiée;

4) Acceptation des démissions des administrateur et du commissaire aux comptes et leur accorder décharge;

5) Nomination des nouveaux gérants de la Société;

6) Modification du nom de la Société de «NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.» en «Nando's International Investments S.à r.l.»;

7) Refonte complète des statuts de la Société pour les adapter à la forme légale de société à responsabilité limitée;

8) Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de Monsieur le Président et, après s'être reconnue régulièrement constituée, aborde l'ordre du jour prend, après délibération, à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de changer l'année sociale de la Société, de sorte que chaque année sociale se termine le dernier dimanche du mois de février (la «date de la fin») et commence le premier jour suivant la date de la fin. En ces circonstances,

- en 2015, l'exercice social se terminera le 22 février 2015,
- en 2016, l'exercice social se terminera le 28 février 2016
- en 2017, l'exercice social se terminera le 26 février 2017,
- en 2018, l'exercice social se terminera le 25 février 2018,
- en 2019, l'exercice social se terminera le 24 février 2019.

L'Assemblée Générale requiert le notaire instrumentaire de faire les rectifications nécessaires partout où cela s'impose.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'objet social de la Société, en supprimant toutes références liées à la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et donner à la Société l'activité d'une société «SOPARFI», comme suit:

«L'objet de la Société est la prise de participations, détention, gestion et disposition, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d'autorisation préalable à cet effet.

La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d'intérêt et tout autre risque.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.»

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de changer la forme juridique de la Société, sans interruption de sa personnalité juridique, dans le but de la transformer de sa forme actuelle de «société anonyme» en une «société à responsabilité limitée».

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide (i) d'accepter les démissions de Madame Bronwen Collins, Monsieur Leslie Perlman, Monsieur Andrew Patrick Lynch et Monsieur William James O' Shea en tant qu'administrateurs de la Société et (ii) de leur conférer pleine et entière décharge en ce qui concerne l'accomplissement de leur mandat.

L'Assemblée Générale décide de nommer à la fonction de gérants pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Madame Bronwen Collins, avocat, résidant professionnellement au 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Mr Leslie Perlman, Président du conseil de gérance, résidant professionnellement au 39, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg;
- Monsieur William James O' Shea, Chief Financial Officer, résidant professionnellement au St Mary's House 42, Vicarage Crescent Battersea SW11 3LD United Kingdom; et
- Monsieur Mr Andrew Patrick Lynch, Chief Executive Officer, expert-comptable, résidant professionnellement au St Mary's House 42, Vicarage Crescent Battersea SW11 3LD United Kingdom.

Cinquième résolution

L'Assemblée Générale décide d'accepter la démission du commissaire aux comptes de la Société et de lui accorder décharge pleine et entière en ce qui concerne l'accomplissement de son mandat.

Sixième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier le nom de la Société de «NANDO'S INTERNATIONAL INVESTMENTS S.A.» en «Nando's International Investments S.à r.l.».

Septième résolution

L'Assemblée Générale décide de procéder à une réforme totale des statuts de la Société afin de les adapter à la nouvelle forme juridique et de refléter les résolutions qui précèdent:

«I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est “Nando’s International Investments S.à r.l.” (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision des gérants. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d’ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au lieu de son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l’étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l’étranger, jusqu’à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n’ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L’objet de la Société est la prise de participations, détention, gestion et disposition, sous quelque forme que ce soit, dans toute société ou entreprise, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu’à l’étranger. La Société peut notamment acquérir, par voie de souscription, achat et échange ou de toute autre manière, tout titre de participation, part sociale, action ou autre valeur mobilière, obligations, créances, bons, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l’acquisition et la gestion d’un portefeuille de brevets ou d’autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d’offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l’émission de titres et obligations et de tout autre instrument financier de toute nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ou à toute autre société. La Société peut également consentir des sûretés, gager, nantir, céder, grever de charges ou de toute autre manière créer et accorder des garanties sur tout ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, pour son propre bénéfice ou celui de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut exercer aucune activité réglementée relevant du secteur financier sans avoir obtenu d’autorisation préalable à cet effet.

3.3. La Société peut faire usage de toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires et de taux d’intérêt et tout autre risque.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n’est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l’incapacité, de l’insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à trente-cinq mille dollars des Etats-Unis (USD 35.000,-) représenté par trois cent cinquante (350) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent dollars des Etats-Unis (USD 100,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu’un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d’un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l’accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants peuvent ne pas être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

7.3. L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés sous la condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, au moins un (1) gérant A et un (1) gérant B (à chaque fois, soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le Président ne dispose pas d'une seconde voix ou d'une voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs Gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social de la Société se termine chaque année le dernier dimanche du mois de février (la «date de la fin») et commence le premier jour suivant la date de la fin.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par les associés dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée à onze heures quinze.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec nous Notaire la présente minute.

Signé: G. Saggi, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/1847. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016024/682.

(150019105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

XYLLYX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.277.

Suite à un transfert de parts intervenu en date du 22 septembre 2014 entre Mr. Rolf LUNDSTRÖM d'une part, et entre PROVOBIS HOLDING AB (5561726786) d'une seconde part, le capital de la société est dorénavant réparti comme suit:

- PROVOBIS HOLDING AB (556172-6786), dont le siège social est au 1 Lilla Bommen, 41104 Göteborg, Suède	100 parts
Total:	100 parts

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2015016290/16.

(150018231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Bye-Bye S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 190.661.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre à Esch-sur-Alzette.

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A COMPARU

BEFORE S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190660, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 septembre 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3294 du 7 novembre 2014, dont les statuts n'ont jamais été modifiés (la «Partie Comparante»).

Dûment représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La Partie Comparante, représentée comme décrit ci-dessus, prie le notaire soussigné, d'acter qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Bye-Bye S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, immatriculée au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 190661, constituée suivant acte du notaire instrumentant, en date du 4 septembre 2014, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 3295 du 7 novembre 2014, dont les statuts n'ont jamais été modifiés (la «Société»).

Ladite partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, en sa qualité d'Associé Unique de la Société, a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes sur la base du suivant ordre du jour:

1. Liquidation et dissolution volontaire de la Société;
2. Nomination du liquidateur;
3. Pouvoirs du liquidateur;
4. Divers.

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à la dissolution volontaire et immédiate de la Société avec effet à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de nommer LG Management ayant son adresse au 7, rue Portland L-4271 Esch-sur-Alzette en qualité de liquidateur de la Société (le «Liquidateur»). Le Liquidateur aura pour rôle de préparer les comptes de liquidation de la Société et le cas échéant un inventaire des actifs de la Société, de réaliser l'actif de la Société, de payer tout créancier ayant une créance certaine envers la Société et de réserver des fonds suffisant au paiement des obligations et dettes fiscales de la société.

Troisième résolution

L'Actionnaire Unique décide en outre que le Liquidateur aura les pouvoirs suivants dans l'exercice de sa mission:

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus ainsi que prévu aux articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté.

Quatrième résolution

L'Associé Unique donne pouvoir individuel à (i) tout administrateur de la société, ainsi qu'à (ii) tout avocat ou employé de l'étude LUTHER, établie à l'Aerogolf Center, 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg, d'accomplir toutes les formalités nécessaires ou utiles à l'effet de la réalisation des résolutions précédentes.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite au comparant, il a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 décembre 2014. Relation: EAC/2014/18318. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2015016361/56.

(150019422) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Alioth S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 11, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 173.246.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social à Luxembourg, le 19 janvier 2015

La démission de Monsieur Gioacchino GALIONE de sa fonction d'administrateur est acceptée

Madame Mireille ROSE, expert-comptable, née le 22.07.1975 à Thionville (France), domiciliée professionnellement au 10 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommée en tant que nouvel administrateur. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Pour extrait sincère et conforme

ALIOTH S.A.

Référence de publication: 2015016333/15.

(150019332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Fortezza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 110.155.

In the year two thousand and fourteen, on the sixteenth day of December.

Before Us, Maître Henri HELLINCKX, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fortezza Holdings Topco S.C.A., having its registered office at 412F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 123.473,

here represented by Mrs. Christine Bourg, private employee, professional residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 5 December 2014,

which proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

being the sole shareholder of Fortezza Holdings S.à r.l. a société à responsabilité limitée, with registered office at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the trade and companies' register of Luxembourg under section B number 110.155, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, then notary residing in Luxembourg, on 29 July 2005, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1395 of 15 December 2005.

The appearing party, representing the whole corporate capital of the Company and acting in the hereabove stated capacity, requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of August 10, 1915 concerning commercial companies, as amended (the “Law”), the sole partner decides to dissolve the Company and to the Company into liquidation.

Second resolution

As a consequence of the above resolution, the sole partner decides to appoint MERLIS S. à r.l., L-1030 Luxembourg, 412F, route d’Esch, as liquidator of the Company (the “Liquidator”).

The Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law.

The Liquidator may accomplish all the acts provided for by article 145 of the Law without requesting the authorization of the general meeting in the cases in which it is requested.

The Liquidator may exempt the registrar of mortgages from proceeding with any automatic registration; renounce all in rem rights, preferential rights, mortgages, actions for rescission; remove any attachment, with or without payment of all the preferential or mortgaged registrations, transcriptions, attachments, oppositions or other encumbrance.

The Liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

The Liquidator may, under his responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

The Liquidator may distribute the Company’s assets to the partner in cash or in kind to his willingness.

Third resolution

The sole partner decides to give entire discharge to the managers for the execution of their mandates until this date.

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who has personal knowledge of English language, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by French text, the English version will prevail.

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this document.

This deed having been read to the appearing person, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le seize décembre.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg,

A comparu:

Fortezza Holdings Topco S.C.A., ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 123.473,

ici représentée par Madame Christine Bourg, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée le 5 décembre 2014,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la comparante et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l’enregistrement,

étant l’associé unique de Fortezza Holdings S.à r.l., (la «Société») une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 412F, route d’Esch, L-1030 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 110.155, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 juillet 2005, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1395 du 15 décembre 2005.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-avant et représentant l’intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d’acter les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la “Loi”), l’associé unique décide de dissoudre la Société et de mettre la Société en liquidation.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution ci-dessus, l’associé unique décide de nommer MERLIS S. à r.l., L-1030 Luxembourg, 412F, route d’Esch, en qualité de liquidateur de la Société (le “Liquidateur”).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus tels que prévu aux articles 144 à 148 bis de la Loi.

Le Liquidateur peut accomplir tous les actes visés à l’article 145 de la Loi sans demander l’autorisation de l’assemblée générale dans les cas où cette autorisation serait requise.

Le Liquidateur peut exempter le registre des hypothèques de faire une inscription automatique; renoncer à tous les droits réels, droits préférentiels, hypothèques, actions en rescision; enlever les charges, avec ou sans paiement de toutes les inscriptions préférentielles ou hypothécaires, transcriptions, charges, oppositions ou autres empêchements.

Le Liquidateur n'a pas à faire l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Le Liquidateur pourra, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou spécifiques, déléguer à un ou plusieurs mandataires une partie de ses pouvoirs dans une étendue et pour une durée qu'il fixera.

Le Liquidateur pourra distribuer les actifs de la Société aux actionnaires en numéraire ou en nature selon sa volonté en fonction de leur participation au capital.

Troisième résolution

L'associé unique décide de donner décharge aux gérants pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur la demande de la personne comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, même date qu'en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, la personne comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BOURG et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2014. Relation: LAC/2014/63325. Reçu douze euros (12.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016472/96.

(150019592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

ABCA Café S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-3441 Dudelange, 33, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 194.051.

STATUTS

L'AN DEUX MIL QUINZE.

LE VINGT JANVIER.

Par-devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. Madame Assia BOURROUMANA, serveuse, née le 6 mai 1969 à Agde (France), demeurant au 31, an der Soibelkaul, L-3583 Dudelange,

2. Madame Christelle ALEM, serveuse, née le 25 janvier 1971 à Hayange (France), demeurant au 3, rue de Verdun, F-57290 Fameck,

ici représentées par Madame Kim REISCH, employée, spécialement mandatée à cet effet par deux procurations datées du 15 janvier 2015.

Les prédites procurations, signées "ne varietur" par tous les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants, /le cas échéant/ représentés comme dit ci-avant, ont prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée qui sera régie par les présents statuts et les dispositions légales.

La société prend la dénomination de «ABCA Café S.à r.l.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à dans la commune de Dudelange.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non-alcooliques, avec petite restauration, à consommer sur place ou à emporter.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières, nécessaires et utiles pour la réalisation de l'objet social.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 125 (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 10. Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants, dont obligatoirement la signature du gérant ayant l'autorisation d'établissement pour exercer les activités décrites dans l'objet social.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil 3 de gérance.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 14. Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 15. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

Art. 18. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

Art. 19. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

Art. 20. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 21. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription et paiement

Les 1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Montant souscrit et libéré en EUR
1. Madame Assia BOURROUMANA, prénommée	50	EUR 6.250
2. Madame Christelle ALEM, prénommée	50	EUR 6.250
TOTAUX	12.500	EUR 12.500

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces de sorte que la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions prévues par l'article 183 des lois sur les sociétés (loi du 18 septembre 1933) se trouvent remplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ EUR 1.100,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant, les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et ont pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Sont appelés aux fonctions de gérants:

1. Madame Assia BOURROUMANA, serveuse, née le 6 mai 1969 à Agde (France), demeurant au 31, an der Soibelkaul, L-3583 Dudelange,

2. Madame Christelle ALEM, serveuse, née le 25 janvier 1971 à Hayange (France), demeurant au 3, rue de Verdun, F-57290 Fameck, avec les pouvoirs définis à l'article 11 des statuts.

Le mandat des gérants est établi pour une durée indéterminée.

Deuxième résolution

Le siège social de la société est fixé au 33, avenue Grande-Duchesse Charlotte, L-3441 Dudelange.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au/x comparant/s, connu/s du notaire par noms, prénoms, états et demeures, le/s comparant/s a/ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 21 janvier 2015. Relation: LAC/2015/1740. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): I. THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2015016325/115.

(150019589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Bonn, Viktoria-Karree Beteiligung A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 178.429.

Auszug aus dem schriftlichen Gesellschafterbeschluss der Gesellschaft vom 27. Januar 2015

Aufgrund eines Gesellschafterbeschlusses der Gesellschaft vom 27. Januar 2015 haben sich folgende Änderungen in der Geschäftsführung der Gesellschaft ergeben:

- Herr Daniel Kranz, geboren am 10. März 1972 in Trier (Deutschland), wurde mit sofortiger Wirkung abberufen.

Référence de publication: 2015015564/12.

(150018689) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.